



Communauté Européenne

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS / MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

NORMANDIE

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2016/28/ 0000237

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) AGRICOLE LOCATION TRANSPORT VRAC - ALTV (SARL)

9 RD 438
ZONE D'ACTIVITES DE MAISON ROUGE
27800 BOSROBERT

n° SIREN 491582664

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 23/10/2016 au 22/10/2021

Délivrée à ROUEN (FRANCE)

le 04/10/2016

(2)
Pour la Préfète de région Normandie,
Le Chef du bureau gestion
des entreprises de transport,

Jean-Marc SARTHOU